



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Loto

Question écrite n° 10209

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'il est déjà intervenu à de nombreuses reprises sur le problème que pose actuellement l'organisation du Loto national. En effet, le montant des gains est inversement proportionnel au nombre des parieurs gagnants. Il est donc, dans les faits, inversement proportionnel à la fréquence avec laquelle la combinaison concernée est choisie par les parieurs. Or, les statistiques du Loto étant informatisées mais réservées à un petit nombre d'initiés, il apparaît qu'il y a donc la possibilité de favoriser anormalement les initiés. Bien entendu, le Loto feint de minimiser l'incidence de ce problème, lequel est cependant particulièrement grave. Une étude effectuée en Allemagne par le professeur de mathématiques Karl Bosch a par exemple montré que c'est de la sorte que s'explique la cagnotte sans précédent qui s'est accumulée, à la fin du mois d'août de 1994, dans les caisses du Loto allemand. Un article détaillé publié par le journal Die Welt, du 26 août 1994, fait, de plus, apparaître des concordances évidentes. Et la conclusion montre que, pour gagner plus, les joueurs doivent avant tout choisir les combinaisons choisies le moins souvent par les parieurs. Le problème est le même en France, à cette différence près qu'il y a des initiés, lesquels connaissent les fréquences statistiques avec lesquelles chaque nombre est joué en moyenne. Les intéressés bénéficient dès lors d'un avantage colossal. Elle souhaiterait qu'il lui indique si, compte tenu de ces nouveaux éléments, il ne pense pas qu'une enquête et un bilan devraient être effectués afin de permettre à tous les parieurs du Loto national d'avoir accès dans des conditions égales pour tous aux statistiques concernant les fréquences avec lesquelles chaque combinaison ou à tout le moins chaque numéro est choisi.

Texte de la réponse

Il est précisé que, si les mises au Loto sont bien enregistrées par La Française des jeux sur support informatique sécurisé, conformément aux dispositions du règlement du jeu, cette dernière ne dispose pas de statistiques concernant les numéros les plus joués au Loto et ne serait donc pas en mesure, comme le suggère l'auteur de la question, de fournir cette information à tous les joueurs. La Française des jeux a, en revanche, des statistiques concernant la fréquence de tirage des numéros. Ces statistiques sont mises à la disposition des joueurs par différents médias tels que le magazine Jeux et joueurs diffusé gratuitement dans les points de vente de La Française des jeux. En tout état de cause, il convient de rappeler que, quelles que soient les combinaisons jouées par les joueurs, la probabilité de gain reste identique, la seule espérance de gain variant en fonction du nombre de gagnants. Sans connaître l'étude du professeur allemand Karl Bosch, il peut être indiqué succinctement comment se constituent les cagnottes allemandes : dans la répartition des lots, un pourcentage des gains est affecté aux gagnants qui ont les six bons numéros dans la grille plus le numéro pactole, ce qui réduit par dix les chances de gagner. Alors qu'un joueur a une chance sur 13 983 816 de trouver les six bons numéros au Loto, il lui faut, pour décrocher cette cagnotte, avoir en plus le bon numéro pactole, soit au total une chance sur 139 838 160. En cas d'absence de gagnant à ce rang, le montant affecté à ce rang est intégralement reporté sur l'événement suivant. C'est la succession de semaines sans gagnant qui explique la

constitution d'un pactole important en 1994.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10209

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 778

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1798